BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 2453

64 – PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PAU

Ventes et cessions

447 729 690 RCS Pau.
CARBON RISK INTELLIGENCE.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 163500.00 EUR.
Adresse : 2, Rue Henri Farman, 64230 Lescar.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un ASSP via Yousign en date du 31.10.25, la société CARBON RISK INTELLIGENCE, société par actions simplifiée au capital de 163 500 €, dont le siège social est situé 2, rue Henri Farman – 64230 Lescar, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Pau sous le numéro siren 447 729 690 et la société SAHADEVIA SAS, société par actions simplifiée au capital de 20 000 €, dont le siège social est situé 61, rue de la Gare – 57150 Creutzwald, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Metz sous le numéro siren 894 994 474, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société SAHADEVIA SAS, société absorbée par la société CARBON RISK INTELLIGENCE, société absorbante. La société SAHADEVIA SAS ferait apport à la société CARBON RISK INTELLIGENCE de la totalité de son actif, soit 102 393 €, à charge de la totalité de son passif, soit 12 863 €. La valeur nette des apports s'élèverait à 89 530 €. A titre de rémunération de la fusion, l'écart, entre la valeur nette comptable des titres de la société absorbée détenus par la société absorbante et l'actif net apporté, constitue un boni de fusion pour 13 530 €. La société CARBON RISK INTELLIGENCE détenant la totalité des 2 000 actions composant le capital social de la société SAHADEVIA SAS, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital et aucun rapport d'échange n'a été déterminé. La fusion prendrait effet rétroactivement au 1er janvier 2025, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société SAHADEVIA SAS depuis le 01.01.25 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la société CARBON RISK INTELLIGENCE. La société SAHADEVIA SAS sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. La fusion sera réalisée au plus tard le 31.12.25. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé : -au greffe du Tribunal de commerce de Pau pour la société CARBON RISK INTELLIGENCE en date du 04.11.25, -au greffe du Tribunal de commerce de Metz pour la société SAHADEVIA SAS en date du 05.11.25. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-14 et R. 236-8 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal de commerce compétent. Pour avis.